

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2026

SIMPLIFIER LE MILLEFEUILLE TERRITORIAL PAR LA COLLECTIVITÉ UNIQUE - (N° 2606)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 31 :

« 1° À l'intitulé du livre I^{er}, après le mot : « départementaux, », sont insérés les mots : « des conseillers d'Alsace, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : il semble plus logique de placer la référence aux conseillers d'Alsace après les conseillers départementaux, et non en fin d'intitulé.